



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le garde des sceaux,  
Ministre de la justice**

13/11/2023



0000199663

Paris, le **10 NOV. 2023**

V/Réf. : 196166/25506/FB

N/Réf. : CAB/CR/EDM/ZT-202310014338

Madame la Contrôleure générale,

Vous m'avez fait parvenir le rapport relatif à la visite de contrôle concernant la dignité des conditions de détention du quartier maison d'arrêt des hommes (QMAH) du centre pénitentiaire (CP) de Varennes-le-Grand (Saône-et-Loire) qui s'est déroulée du 13 au 17 mars 2022.

Soyez assurée que votre courrier a retenu toute mon attention.

J'ai bien pris connaissance de l'ensemble de vos conclusions et demandé que la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) vous apporte des réponses précises.

Il m'apparaît utile de vous faire part des observations suivantes.

1 – S'agissant de la surpopulation carcérale

En mars 2022, la densité carcérale du QMAH était de 172%. Au 26 juillet 2023, elle atteignait 183 %. Pourtant, depuis la visite de la CGLPL, 110 départs ont été effectués, soit en exécution d'une décision d'affectation, soit dans le cadre d'une mesure de transfert en vue de la réduction de la surpopulation.

Par ailleurs, la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Dijon communique chaque semaine aux juridictions du ressort l'effectif du QMAH et un courriel d'alerte est émis dès qu'il atteint le seuil de 275 personnes placées pour une capacité de 289 lits. De plus, la réactivation de l'examen de la situation des entrants par le service d'insertion et de probation (SPIP) et le CP permet régulièrement d'identifier les personnes qui rentrent dans le cadre de la conversion de peine.

.../...

Madame Dominique SIMONNOT  
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté  
16/18 quai de la Loire  
CS 70048  
75921 PARIS Cedex 19

Le département de la sécurité et de la détention (DSD) de la DISP réalise un suivi des entrants mais plus particulièrement, des *quanta* de peine. Ainsi, entre janvier et juin 2023 et en application des dispositions contenues dans la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021, sur 76 situations examinées, 42 personnes se sont vues octroyer une libération sous contrainte (LSC) de plein droit et 39 sur 92 ont pu bénéficier d'un aménagement de peine.

En outre, un partenariat avec la préfecture et le SPIP de Saône-et-Loire a permis, en 2022, d'orienter 54 personnes qui étaient sans solution de logement et parmi celles-ci 21 qui étaient originaires d'un autre département. Par ailleurs, le SPIP 71 est invité à participer à l'élaboration du nouveau plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) en participant à des réunions régulières.

## 2 – S'agissant de la prise en charge par le personnel

Le 1<sup>er</sup> avril 2023, l'arrivée de 9 personnels de surveillance, tous affectés à la MA, a permis de réduire le taux d'absentéisme de 14% en juin 2023, contre 28% en avril. Le taux de couverture de l'établissement s'élève désormais à 91% en juin 2023 avec 115 équivalents-temps-plein (ETP) affectés pour un organigramme de référence fixé à 127. Les principes du « surveillant acteur » ont été réinvestis du fait de la présence de surveillants « référents » au QMAH.

## 3 – S'agissant des conditions d'encellulement

Les cellules sont dimensionnées en fonction d'un nombre préétabli d'occupants. Les lits superposés sans échelle sont les équipements d'origine des cellules. Il n'est pas possible, au regard du taux d'occupation, de les remplacer ni même de doubler le mobilier. Pour autant, le responsable de bâtiment veille à ce que les lits du bas soient réservés aux personnes âgées ou fragiles, laissant l'accès au lit supérieur aux plus valides.

Les ampoules, les rallonges électriques, une table de cuisson à induction de 500W, les « fait-tout », les bouilloires électriques et les lampes de chevet sont disponibles en cantine. S'agissant des consoles de jeux, l'établissement est soumis à l'approvisionnement de modèles neufs et/ou en bon état ; les dispositions de la circulaire DAP du 13 octobre 2009 relative à l'accès des personnes détenues aux supports informatiques, Xbox 360 sans module Wi-Fi notamment, sont dès lors respectées.

La réfection des menuiseries ainsi que l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, en lien avec la ventilation des locaux, font partie du projet de rénovation énergétique qu'il est envisagé de programmer pour l'ensemble des établissements concernés de la DISP. Cette action a été chiffrée et fera l'objet d'une mise en œuvre progressive, adaptée aux priorités techniques et financières définies au niveau national.

.../...

Depuis juin 2023, les cours de promenade sont nettoyés le matin par les auxiliaires dédiés à cette tâche, avant la mise en place des promenades. Chaque début d'été, une société extérieure intervient pour procéder à un nettoyage des sanitaires et des préaux qui abritent les cours. Ces cours ont une surface d'environ 30m<sup>2</sup> et les flaques d'eau apparentes n'en occupent que 10%. Le prestataire privé sera saisi afin d'améliorer ce point.

#### 4 – S'agissant du temps passé en cellule

La boulangerie rouvrira dès octobre 2023 offrant cinq places en formation professionnelle. Cinquante opérateurs en moyenne travaillent actuellement aux ateliers et la recherche de nouveaux concessionnaires se poursuit.

Une réflexion est en cours associant les moniteurs de sport pour envisager l'ajout d'un créneau sport pour les arrivants. Depuis juillet 2023, un module collectif de "régulation émotionnelle" leur est également proposé. Par ailleurs, de nouveaux outils sont en cours d'implantation ou ont été récemment implantés tels que : le module « estime de soi » (action d'éducation à la santé), le module « finance et pédagogie », et l'intervention de la caisse des allocations familiales (CAF) en collectif.

#### 5 – S'agissant du respect de l'intégrité physique et de l'intimité

Le dispositif d'appel à disposition des personnes détenues au QMAH déclenche un signal lumineux destiné à alerter les surveillants. La vigilance des personnels de surveillance est sur ce sujet régulièrement stimulée par la hiérarchie. Les agents d'étage sont associés à la gestion collective des mouvements des personnes détenues vers les activités afin de parfaire leur synchronisation et d'assurer leur fluidité.

Outre le coût que représenterait l'installation d'une douche dans chaque cellule, dont la charge financière ne pourrait être supportée par l'établissement, la taille des cellules ne permet pas d'envisager ce projet. L'étude des locaux réalisée par le département des affaires immobilières (DAI) de la DISP ne laisse pas non plus entrevoir la création de salles de fouille en détention.

En plus des réunions institutionnelles, l'établissement et le centre hospitalier de Sevray entretiennent des relations régulières s'agissant de la prise en charge médicale des personnes détenues. Il a été rappelé les règles d'individualisation de la fiche d'escorte, et précisément la gestion des moyens de contrainte, aux agents réalisant les extractions médicales. La présence des personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire lors d'une consultation médicale est assurée dans les conditions précisées par la circulaire du 18 novembre 2004 (point 2.3) relative à l'organisation des escortes pénitentiaires des détenus faisant l'objet d'une extraction médicale.

.../...

## 6 – S’agissant du maintien des liens avec l’extérieur

Le 5 juin 2023, un protocole relatif à la délivrance et au renouvellement des cartes nationales d’identité a été signé entre l’établissement et les services de la Préfecture. Le poste de « référent pôle emploi » est toujours vacant malgré de nombreuses sollicitations. Depuis cet été, il est ouvert aux candidats d’autres régions et/ou à un recrutement externe.

## 7 – S’agissant des conditions matérielles de vie dans les quartiers disciplinaire et d’isolement

Les huisseries ne font pas partie des plans « gros entretien renouvellement » (GER) du marché MGD-21, mais, dans le but de mettre en œuvre, si nécessaire, d’éventuelles mesures correctives, un relevé de température est effectué.

L’accès à la promenade au quartier d’isolement (QI) est possible à raison de 2 créneaux par jour (1 heure le matin et 1 l’après-midi). Désormais, chaque cellule du secteur d’isolement est équipée de douche. Par ailleurs, un devis de réfection du local « douche » est en cours dans le but de créer une salle avec des équipements sportifs.

## 8 – S’agissant du recours contre les « conditions indignes » de détention

L’information relative à la possibilité pour les personnes détenues de former un recours « conditions indignes » auprès de l’autorité judiciaire fait l’objet d’affichages en détention et au greffe. Elle est également intégrée au livret « arrivant » et les équipes du SPIP ont été remobilisées sur le sujet.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, en l’assurance de ma parfaite considération.



Eric DUPOND-MORETTI